



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 4 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatre mai, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

<b>Date de la convocation :</b> 29/04/2026
<b>Nombre de membres en exercice :</b> 19
<b>Présents :</b> 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Alain DESMEULLES, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Nadège GONCALVES, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
<b>Votants :</b> 19 Sonia ROTROU donne pouvoir à Valérie DESQUESNE
<b>Absent excusé :</b> 1 Sonia ROTROU
<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie DESQUESNE

**Objet :** Election des délégués au S.I.V.U. de la Côte de Nacre

Les Communes du S.I.V.U de la Côte de Nacre se donnent pour mission de gérer trois Relais Petite Enfance, sous forme d'un Syndicat Intercommunal. Ce service public gratuit a pour objectif de faire le lien entre les parents et les professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel et personnel de garde à domicile).

Les Relais Petite Enfance de la Côte de Nacre fonctionnent sur trois territoires distincts :

- Le R.P.E « Ritournelle » dessert les communes de Blainville-sur-Orne, Biéville-Beuville et Périers-sur-Le-Dan.
- Le R.P.E « Farandole » recouvre les communes de Ouistreham, Bénouville, et Saint-Aubin D'Arquenay.
- Le R.P.E. « Fabulette » recouvre les communes de Hermanville-sur-Mer, Colleville Montgomery, Lion-sur-Mer et Mathieu.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages (19 voix pour) a accepté le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires, puis à l'élection des délégués suppléants selon les mêmes modalités.

Candidats titulaires :

- Patricia ROSALIE
- Nadège GONÇALVES

Candidats suppléants :

- Philippe NATIVELLE
- Magali SAINT

Madame Patricia ROSALIE et Madame Nadège GONÇALVES, ayant obtenu la majorité des voix (15 voix pour, 4 abstentions) ont été proclamées déléguées titulaires.

Monsieur Philippe NATIVELLE et Madame Magali SAINT ayant obtenu la majorité des voix (15 voix pour, 4 abstentions) ont été proclamés délégués suppléants.

Le conseil autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à transmettre cette délibération au président du SIVU de la Côte de Nacre.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
M. SAINT



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260504-COM2026-5-2-6-DE  
Date de rétrotransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026